



## **Début des discussions sur le projet de loi travail** **à l'Assemblée Nationale :** **la balle est dans le camp du député !**

C'est demain que vont débiter les premières discussions sur le projet de loi travail à l'Assemblée Nationale.

Si ce projet vise d'abord à modifier le code du travail, les agents de la Fonction Publique sont concernés, par solidarité bien sûr mais aussi par les régressions qui pourraient être très vite transposées dans le secteur public (dialogue social, rapport national/local, temps de travail).

Ainsi, nombre de règles inscrites dans le statut de la Fonction Publique sont la transposition de dispositions du code du travail, auquel nous avons parfois recours en matière de temps de pause ou de repos par exemple.

La loi de juillet 2010 sur le « dialogue social » dans la Fonction Publique prévoit que les accords « locaux » visent à transposer les accords validés au niveau national et ne peuvent qu'en améliorer les dispositions. Faire primer des accords locaux défavorables aux agents dans la Fonction Publique comme cela se ferait dans le privé si cette loi travail était votée ( ce qu'on appelle « l'inversion de la hiérarchie des normes »), conduirait à fragiliser encore un peu plus l'égalité de traitement des citoyens dans l'accès au Service Public ou celle des agents entre eux.

Face à la mobilisation des organisations de jeunesse, le gouvernement a dû ouvrir des discussions.

Les mesures annoncées : Aide à la Recherche du Premier Emploi (ARPE), amélioration de la rémunération des apprentis, revalorisation des bourses, extension de la CMU aux jeunes en rupture, poursuites d'étude.... vont dans le bon sens mais elles devront se concrétiser.

Plus d'un demi-million de jeunes, près de la totalité d'une classe d'âge, sont aujourd'hui sans emploi (785 000 jeunes de moins de 25 ans figurant dans les catégories A/B/C de chômeurs). Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'une partie conséquente de la jeunesse (plus d'un jeune de 15-24 ans sur six) n'est recensée ni par le système éducatif, ni par Pôle emploi. L'élévation du niveau de qualification est aussi un enjeu essentiel pour l'avenir de tous les jeunes mais aussi pour l'avenir de notre société.

**La question de l'éducation, avec pour corollaire la réussite pour tous les jeunes, reste donc la pièce maîtresse du développement de l'emploi et de la réduction des inégalités entre les jeunes.**

Pour autant la philosophie générale du texte et plus particulièrement l'inversion de la hiérarchie des normes demeurent et doivent être combattus.

Avec l'ouverture des discussions à l'Assemblée Nationale, une grande responsabilité incombe à nos parlementaires.

La FSU23 rappelle qu'elle a reçu 2 parlementaires creusois (sur les 3) pour leur demander de voter contre ce projet dangereux. De son côté, le député de la Creuse avait encouragé « le mouvement social » pour obtenir le retrait de ce texte. Les organisations syndicales ont rempli leur part du contrat en mobilisant le 9 mars, le 31 mars, le 9 avril et le 28 avril...

**... demain 3 mai, il reste à nos parlementaires à remplir leur part du contrat en montrant leur volonté de contester ce projet de loi « travail » puis de voter contre un texte dont la philosophie n'est, pour la FSU, ni amendable, ni modifiable.**

Guéret, le 2 mai 2016